



MANIFESTE EN FAVEUR DE LA REPRÉSENTATION
PARITAIRE DES FEMMES ET DES HOMMES
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Groupe Femmes, Politique et Démocratie
Avril 2018



Groupe Femmes, Politique et Démocratie
930, chemin Sainte-Foy, bureau 150
Québec (Québec) G1S 2L4
Téléphone : 418 658-8810

Courriel : reception@gfpd.ca

Site Internet : www.gfpd.ca

« *La parité, c'est comme une paire d'ailes* »

Lizzie Tukaiï, présidente de Saturviit (mai 2010)



UNE LOI POUR LA PARITÉ

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) propose aux chef.fe.s de partis, à nos partenaires et à l'ensemble de la population un projet de loi pour illustrer qu'il est possible de corriger la sous-représentation des femmes en politique. Il est plus que temps de le faire afin d'accéder à une pleine démocratie sans attendre une éventuelle réforme du mode de scrutin.

Des Partenaires en faveur de la parité

Le 11 avril 2016, le GFPD lançait à l'Assemblée nationale le mouvement *En marche pour la parité* par une Déclaration en faveur de la parité pour laquelle il invite parlementaires et population à signer en grand nombre. En cours d'année, une coalition de **Partenaires pour la parité** voit le jour. Elle est formée de près de 500 entités regroupées sous une vingtaine d'organismes fédérés représentant environ 1,3 million de personnes qui unissent leurs voix à celle du GFPD pour demander que des obligations à la parité soient inscrites dans des règles claires.

Cette action s'inscrit dans la continuité des gestes posés par le GFPD en faveur de la parité. Elle s'inspire de l'action des suffragettes qui, année après année pendant 14 ans, se sont présentées au Parlement pour revendiquer le droit de vote et d'éligibilité jusqu'à ce qu'elles l'obtiennent en 1940.

Une motion unanime de l'Assemblée nationale

Le 26 avril 2017, le GFPD et les Partenaires pour la parité reviennent au Parlement réclamer un chantier de réflexion et une loi en faveur de la parité. L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité une motion spécifiant entre autre que la parité dans tous les secteurs de la société soit un objectif à atteindre.

Présentation par le GFPD d'un projet de loi sur la parité

Le 24 avril 2018, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie et les Partenaires pour la parité se rassemblent à nouveau au Parlement pour réclamer la parité femmes/hommes à l'Assemblée nationale. Le GFPD remet officiellement aux chef.fe.s de partis son projet de loi pour la parité.

POURQUOI UN TEL PROJET DE LOI?

- Actuellement, en 2018, les femmes représentent seulement 29,6% des députés à l'Assemblée nationale. Cela place le Québec au niveau du 47^e rang des pays selon le palmarès de l'Union interparlementaire¹, derrière le Soudan et l'Angola. Le Canada est au 59^e rang;
- Leur progression n'est ni linéaire ni progressive: depuis 15 ans leur proportion stagne ou régresse (30,4% en 2003, 25,6% en 2007, 29,6% en 2008, 32,8% en 2012, 27,2% en 2014);

¹ Union interparlementaire, Les femmes dans les parlements nationaux, état de situation au 1^{er} janvier 2018

- Si les femmes sont sous-représentées en politique et dans les instances de décision ce n'est pas parce qu'elles ne s'y intéressent pas mais bien parce que des obstacles systémiques freinent leur accès;
- Ce sont les partis politiques qui établissent les règles du jeu en ce qui a trait au recrutement et à la sélection des candidatures;
- Antérieurement, les partis politiques étaient des entités financées par les contributions de leurs membres; actuellement, la contribution de l'État, et donc des impôts des femmes et des hommes, représente presque 75% de leurs revenus²;
- L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe consacré en droit canadien et québécois dans nos chartes des droits et libertés. Le Québec s'est aussi déclaré lié par décret à la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination envers les femmes* adoptée par l'ONU. Cette dernière prévoit notamment que les États doivent prendre **toutes les mesures nécessaires, y compris législatives**, pour garantir le plein exercice des droits politiques des femmes;
- Le Québec prend du retard par rapport à d'autres pays dans le monde alors que plus d'une centaine de pays ont adopté, au cours des dernières années, des mesures contraignantes pour corriger l'exclusion des femmes de leur système politique.

Des gestes posés par les Parlementaires, le gouvernement et les chef.fe.s de parti

- Le 26 avril 2017, les député.e.s de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité une motion en faveur de la parité;
- Le 29 juin 2017, le gouvernement a rendu publique sa stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes où il annonce un projet de loi-cadre qui concrétisera l'égalité de fait;
- En décembre 2017, une commission parlementaire a entendu plusieurs groupes sur la place des femmes en politique dont la majorité a réclamé une loi pour rendre l'Assemblée nationale plus paritaire.
- Au cours des deux dernières années, les principaux chefs des partis politiques du Québec se sont engagés à progresser vers une zone de parité pour la prochaine élection de 2018.³

² Directeur général des élections du Québec, *Portrait sur le financement des partis politiques provinciaux*, p.23. En 2016, le financement de l'État représente 73,8% du financement des partis politiques provinciaux.

³ Déclaration de Philippe Couillard (PLQ), le 3 juin

2017: « *Il faut avancer le plus possible dans la zone de parité, je pense qu'on est rendu là* »; Déclaration de Jean-François Lizée, 8 mars 2017: « *Au Parti Québécois, nous nous efforcerons, entre autres choses, d'atteindre une zone de parité dans nos candidatures. Et notre gouvernement sera paritaire.* »; Déclaration de François Legault, 8 mars 2016: « *Aujourd'hui mon impression est que nous sommes rendus à une nouvelle étape. Il y a des outils disponibles pour atteindre la parité non seulement à l'Assemblée nationale, mais dans toutes nos institutions. C'est à nous d'agir maintenant.* »

UN PROJET DE LOI PORTANT SUR LES CANDIDATURES POUR ATTEINDRE LA PARITÉ CHEZ LES PARLEMENTAIRES

Le Groupe Femmes, Politique et Démocratie propose un projet de loi amendant la Loi électorale, laquelle régit la plupart des règles entourant l'élection des députés à l'Assemblée nationale. Il contient deux éléments principaux:

1. l'obligation pour tous les partis politiques de présenter une liste de candidatures dans une zone de parité d'au moins 40 % de femmes et d'hommes et d'au plus 60 % de femmes et d'hommes pour les élections générales suivant la mise en vigueur de la loi;
2. au deuxième scrutin après l'entrée en vigueur de la loi, l'objectif serait haussé à une zone de parité de candidatures de 45 % - 55 %.

Si la loi est mise en vigueur au lendemain des élections générales de 2018, les partis devront présenter au moins 40 % de femmes en 2022 et au moins 45 % de femmes en 2026.

Si l'on veut atteindre le seuil minimal de 40 % d'élues parmi les parlementaires, il faut qu'il y ait plus de 40 % de candidates car il est rare que la même proportion soit élue. C'est l'électorat qui décide.

Outre ces dispositions principales qui sont au cœur du projet, celui-ci pourrait contenir d'autres éléments après une consultation auprès du public, de groupes représentatifs et d'experts et d'expertes. Par exemple,

- un incitatif financier aux partis pour soutenir leurs efforts de recrutement et de sélection de candidatures féminines pendant la période de mise en vigueur, c'est-à-dire sur 8 ans;
- un incitatif financier aux partis pour les encourager à placer des candidatures de femmes dans des circonscriptions où elles peuvent se faire élire;
- des pénalités en cas de non-respect de la loi.

UNE RÉELLE VOLONTÉ EN FAVEUR DE LA PARITÉ?

Au cours de la dernière année, les chefs des partis politiques ont pris acte du déficit de représentation des femmes à l'Assemblée nationale et ont lancé de réels efforts afin de hausser le nombre de candidatures féminines qu'ils présenteront aux prochaines élections. En cette période électorale où ils formulent leurs engagements pour les prochaines années, nous les invitons à s'engager dès maintenant à modifier la Loi électorale pour favoriser durablement la représentation paritaire des femmes et des hommes à l'Assemblée nationale.

Au nom du Conseil d'administration du **Groupe Femmes, Politique et Démocratie**:

1. Micheline Paradis, présidente
2. Thérèse Mailloux, vice-présidente
3. Alban D'Amours, trésorier
4. Marie Lavigne, secrétaire
5. Jean-Pierre Charbonneau
6. Carole Théberge
7. Louise Pettigrew
8. Pascale Navarro
9. Alain Saulnier
10. Marc Jeannotte
11. Marjolaine Étienne
12. Esther Salomon
13. Esther Lapointe, directrice générale

Et des membres du personnel du **Groupe Femmes, Politique et Démocratie** :

1. Iris Chabot
2. Danielle Chenel
3. Gaétane Corriveau
4. Louise Deschênes
5. Katie Gagnon
6. Nathalie Lavoie
7. Cathy Martineau

Au nom des **Partenaires pour la Parité** :

1. AFDU Québec
2. AFEAS
3. Association Québécoise des anciennes élues et anciens élus municipaux
4. BPW Montréal
5. Cercle Finance du Québec
6. Citoyenneté jeunesse
7. Conseil provincial de la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités
8. CSN
9. Femmes et ministères
10. Fédération étudiante collégiale du Québec
11. FIQ
12. La Gouvernance au Féminin
13. L'Institut de recherches et d'études féministes
14. Pour les droits des femmes du Québec
15. Réalisatrices Équitables
16. Réseau des femmes en environnement
17. Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches
18. Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec
19. SFPQ
20. YWCA Québec